

## Assemblée générale annuelle

## La mission de l'AJEFA s'actualise

Pour la première fois depuis 20 ans, l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) a modifié sa mission officielle.

## Mireille Maheu

Correspondante - Calgary

Les membres de l'AJEFA ont effectué de nombreux changements lors de l'assemblée générale annuelle, qui avait lieu le 7 juin dernier à Calgary. L'organisme a, entre autres, redéfini ses objectifs, ayant désormais le rôle officiel d'informer la communauté sur ses droits aux services juridiques dans les deux langues officielles et sur le domaine juridique en général.

Un changement qui semble substantiel sur papier, mais qui, dans les faits, ne fait que mieux représenter les activités régulières de l'AJEFA.

« Vous n'avez qu'à parcourir notre rapport annuel pour voir notre programmation éducative, notre clinique juridique [...] On a fait que ça toute l'année, informer et éduquer », souligne la directrice générale de l'AJEFA, Fernande Bergeron.

Ne s'adressant auparavant qu'aux juristes, les objectifs de la société ne reflétaient pas l'orientation communautaire de l'AJEFA et le rôle d'éducatrice qu'elle joue, par ses ateliers et ses pièces de théâtre, par exemple.

La pièce *L'intimidation, ça me concerne*, présentée en partenariat avec le projet ESPOIR du Conseil scolaire Centre-Nord et le projet APPARTENANCE des Conseils scolaires du Sud de l'Alberta, a d'ailleurs informé les élèves de 32 écoles francophones et six écoles d'immersion des conséquences de l'intimidation et de moyens pour lutter contre le phénomène.

## Paré à toutes éventualités

En apportant cette modification écrite, l'AJEFA vise un but plus large : celui d'obtenir un numéro d'organisme de bienfaisance, ce qui lui permettrait non seulement de recevoir des dons, mais aussi d'appliquer pour du financement auprès de différents organismes, afin de parer à d'éventuelles restrictions budgétaires.

« Notre plus grande enveloppe [sic] vient de Justice Canada, explique le vice-président de l'AJEFA, M<sup>e</sup> Pierre Asselin. Comme nous nous attendions à des coupes budgétaires, nous avons commencé à nous préparer pour y faire face. Cette année, les coupures [de 3,5 %] étaient minimes, mais on s'attend toujours à ce que l'enve-

loppe diminue. Si on perd ce financement-là, on perd notre financement de base. »

Les changements apportés étaient donc nécessaires afin que l'AJEFA se classe parmi les catégories admissibles pour l'obtention d'un numéro de bienfaisance, qui lui permettrait de diversifier son financement. La partie n'est pas gagnée: en réécrivant les objectifs de l'association, « nous avons fait le premier pas des 100 pas qui mènent à l'obtention du statut », illustre la présidente de l'AJEFA, M<sup>e</sup> Maryse Culham.

## Nouveau CA

L'assemblée annuelle a aussi permis d'élire deux nouveaux membres au Conseil d'administration de l'AJEFA. Ainsi, M<sup>e</sup> Jean-Philippe Couture et M<sup>e</sup> Denis Lefebvre viennent

remplacer M<sup>e</sup> Colin Gagnon et M<sup>e</sup> Nathalie Tymchuk qui n'ont pas sollicité de nouveau mandat.

Ces deux nouveaux membres viennent compléter l'équipe formée de M<sup>e</sup> Maryse Culham (présidente), M<sup>e</sup> Pierre Asselin (vice-président) et M<sup>e</sup> Bianca Kratt (trésorière) ainsi que des conseillers M<sup>e</sup> Justin Kingston, M<sup>e</sup> Justine Mageau, M<sup>e</sup> Francine Ouellette, Mme Andrea Zielinski et Mme Anita St-Georges.

## Banquet festif

La rencontre a été suivie du banquet annuel de l'AJEFA, agrémenté par une conférence de M<sup>e</sup> Michel Bastarache, ancien juge à la Cour suprême du Canada, sur l'état des droits linguistiques dans le contexte socioéconomique canadien.



Le nouveau Conseil d'administration de l'AJEFA avec M<sup>e</sup> Bastarache au centre.

Photos : Mireille Maheu

Récipiendaire de huit doctorats honorifiques d'Universités canadiennes, M<sup>e</sup> Bastarache a piloté la cause Mahé en 1990, suite à laquelle la Cour suprême a affirmé le droit pour les représentants d'une minorité de langue officielle de gérer et de contrôler les établissements scolaires où leurs enfants reçoivent leur instruction. Il s'agit d'un des nombreux pas gigantesques qu'il a faits pour l'avancement de la francophonie canadienne hors Québec.

Relatant de nombreux procès et verdicts qui ont sculpté le paysage du droit linguistique au pays, M<sup>e</sup> Bastarache a tenu à souligner que « 40 ans après l'adoption de la loi sur les langues officielles, on n'approche pas d'un accès égal aux services publics dans les deux langues ».

Alors qu'il a pris sa retraite, il peut heureusement compter sur nombre de juristes qui ont à cœur la francophonie et l'accès aux services en français pour que la cause continue d'avancer.

D'ailleurs, le juge Vital Ouellette s'est vu remettre, lors du banquet, le Prix d'excellence Jean-Louis Lebel, qui reconnaît son dévouement exceptionnel pour l'avancement de la francophonie et des droits des francophones en Alberta.

Ancien président du Conseil scolaire Centre-Est (1994-98) et de l'AJEFA (1998-01), M. Ouellette s'est aussi intéressé à la gouvernance des établissements scolaires par les parents francophones dans le cas Van Brabant.



L'AJEFA a adopté un nouveau slogan, imaginé par M<sup>e</sup> Shannon Prithipal : *Droit au cœur de la communauté.*

**accès-emploi**

accès-emploi  
202-8627 rue Marie-Anne-Gaboury (91 ST)  
Edmonton AB T6C 3N1  
Tél. : 780.490.6975 • Sans frais : 1.866.490.6999  
Télé. : 780.490.6905 • ae@accessemploi.net

**accès-emploi Nord-Est**  
4904B 50<sup>e</sup> Rue, CP 7729, Bonnyville AB T9N 2J1  
Tél. : 780.826.9003 • Sans frais : 1.877.826.9004  
Télé. : 780.826.9004 • ae-ne@accessemploi.net

CENTRES D'EMPLOI FRANCOPHONES EN ALBERTA

www.accessemploi.net

CENTRE FRANCOPHON ET D'ÉTUDES SOCIÉTALES  
ALBERTA-NORD

2003-2013

10 ans aux services des nouveaux arrivants francophones.  
*Le CAE, fierté pour la communauté.*

**ACFA**  
Régionale de Centralta

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Samedi le 22 juin 2013 à 16 h 30  
à l'école La Mission  
46 Heritage Dr. à St-Albert

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Élection d'un (e) secrétaire d'Assemblée
4. Élection d'un (e) président (e) d'Assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2012
7. Rapport annuel du président
8. Présentation du Fond de dotation
9. Présentation du rapport financier
10. Nomination d'un vérificateur comptable
11. Propositions d'amendements aux articles 41a, 41b, 42a, 42b, 54c, 57g et 64 des Statuts et Règlements
12. Élection du Conseil d'Administration
13. Varia
14. Clôture de l'Assemblée